

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal
Le bureau

Extrait de procès-verbal
de la séance ordinaire du Conseil communal
du **8 septembre 2020**

Présidence : Monsieur Luc GIEZENDANNER

Conseillers présents pour les votes : 41 + 1 (Président)

Le Conseil Communal informe :

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport des Commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

Décide :

- D'accepter le préavis n° 03/2020 : Rapport de gestion pour l'année 2019

Vote pour le préavis :

OUI : 40 voix NON : 0 ABSTENTION : 1

- D'accepter le préavis n° 02/2020 : Comptes annuels 2019

Vote pour le préavis :

OUI : 41 voix NON : 0 ABSTENTION : 0

- D'accepter le préavis n° 04/2020 : Demande de crédit de CHF 144'000.- TTC pour la création du cheminement mobilité douce Lonay-Morges, secteur de la Gracieuse.

Vote pour le préavis :

OUI : 41 voix NON : 0 ABSTENTION : 0

- D'Elire les membres de la Commission de Gestion pour l'exercice 2020

Sont élus par acclamation :

Mesdames Alessandra DUCRET, Nicole GERBER, Carole GINDROZ VENEZIA, Sandy JOANNET et Messieurs Philippe CAMPICHE, Georges DURAND, Adrien GLOOR

Les électeurs peuvent formuler une demande de référendum dans les 10 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Le Président
Luc GIEZENDANNER



Le Secrétaire
Georges DURAND

